

DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 223-16 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

La société VICAT informe ses actionnaires qu'au 26 février 2018, date de publication de l'avis de réunion valant avis de convocation au BALO, le nombre total d'actions composant son capital social s'élève à 44 900 000, auquel correspondent 74 392 939 droits de vote.

Votre contact : relations.investisseurs@vicat.fr